

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 10 septembre 2018, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
 Michel Paris, conseiller
 René Desrosiers, conseiller
 Mathieu Pelletier, conseiller
 David Pelletier, conseiller
 Roger Labrecque, conseiller

La conseillère Karène Langlois est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-158

Il est proposé par Michel Paris, appuyé par René Desrosiers et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de juillet 2018 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Dépôt par la directrice générale d'un rapport aux élus concernant les travaux réalisés sur les chemins municipaux et autres travaux;
7. Correspondance;
8. Lecture des revenus et dépenses du mois;
9. Approbation des comptes;
10. Adoption du règlement 309-2018 en matière de prévention incendie;
11. Adoption du règlement 310-2018 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées;
12. Avis de motion pour règlement no 314-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et présentation du projet de règlement;
13. Dépôt du projet de règlement no 314-2018 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;
14. Affectation des surplus accumulés non affectés; (achat du transit chez Dickner)
15. Service Première Ligne (avis avant le 1er octobre si renouvellement)
16. Contrat de service pour transport et traitement des eaux usées de la salle communautaire pour 2018;
17. Autorisation d'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles - année 2019-2020-2021;
18. Autorisation pour travaux de débroussaillage du chemin de la Rivière-Mistigouguèche et du 3e rang de Massé Ouest par Luc Bérubé de St-Donat-de-Rimouski ;

19. Don à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici pour le 150e anniversaire;
20. Autorisation pour formation D.G. le 7 novembre 2018 - Contrats municipaux dans la foulée des PL122, 155 et 108;
21. Varia;
22. Période de questions;
23. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-09-159

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'**acceptation des procès-verbaux** du 6, 9 et 13 août 2018 ainsi que celui du 6 septembre 2018 tel que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JUILLET 2018 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de juillet 2018 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'UN RAPPORT AUX ÉLUS CONCERNANT LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX ET AUTRES TRAVAUX

La directrice générale, Louise Boivin, dépose un **rapport concernant les travaux réalisés sur les chemins municipaux et autres travaux effectués par les employés de voirie** pour la période du 29 juillet 2018 au 1er septembre 2018. Une copie dudit rapport est remis à chacun des élus.

7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

9- APPROBATION DES COMPTES

2018-09-160

Proposé par David Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de 57 987.46 \$ selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

10- ADOPTION DU RÈGLEMENT 309-2018 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE

Mention est faite par la secrétaire-trésorière que l'objet du règlement 309-2018 a pour objet de fixer des règles concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc. Le dit règlement sera adopté sans changement apporté au projet de règlement déposé à la séance du 6 août 2018.

2018-09-161

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales*, notamment ses articles 6 et 62, accorde à la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller David Pelletier à la séance ordinaire tenue le 6 août 2018;

Considérant que le dépôt du projet de règlement a été fait par la conseillère Karène Langlois à la même séance ordinaire tenue le 6 août 2018;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc statue et ordonne que le **règlement portant le numéro 309-2018 en matière de prévention incendie** soit et est adopté.

11- **ADOPTION DU RÈGLEMENT 310-2018 CONCERNANT LE RAMONAGE ET L'INSPECTION DES CHEMINÉES**

Mention est faite par la secrétaire-trésorière que l'objet du règlement 310-2018 a pour objet de mettre à jour le règlement existant concernant le ramonage et l'inspection des cheminées étant donné que le service n'est plus offert par la MRC de la Mitis et ce, tout en respectant les termes du règlement municipal adopté en matière de prévention des incendies. Le dit règlement sera adopté sans changement apporté au projet de règlement déposé à la séance du 6 août 2018.

2018-09-162

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU QUE le règlement no 280-2015 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées en vigueur actuellement n'est plus à jour et que le conseil désire adopter un nouveau règlement pour l'application de ce service dans la municipalité;

ATTENDU QUE le dit règlement doit respecter les termes du règlement municipal portant le numéro 309-2018 en matière de prévention incendie;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 6 août 2018 par la conseillère Karène Langlois;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par la conseillère Karène Langlois à la même séance du 6 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Labrecque, appuyé par Mathieu Pelletier et résolu à l'unanimité que le **règlement numéro 310-2018 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées** soit et est adopté.

12- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 314-2018 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le **règlement no 314-2018** adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

La **présentation du projet de règlement** a été faite par le même conseiller ayant donné l'avis de motion.

13- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 314-2018 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Le conseiller David Pelletier fait le **dépôt du projet de règlement no 314-2018** adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

14- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS

2018-09-163

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **affecte un montant de 1047.33\$ des surplus accumulés non affectés** au paiement d'un laser rotatif (transit) avec trépied et règle acheté chez Dickner.

15- SERVICE PREMIÈRE LIGNE (AVIS AVANT LE 1er OCTOBRE SI RENOUVELLEMENT)

2018-09-164

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **renouvellement de l'entente de services professionnels pour consultations juridiques « Service Première Ligne »** pour l'année 2019 telle qu'offerte par l'étude légale Tremblay Bois Migneault Lemay et selon les termes stipulés lors de l'entente initiale de janvier 2012.

16- CONTRAT DE SERVICE POUR TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR 2019

2018-09-165

Proposé par Michel Paris
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le **contrat de service avec Sani-Manic Inc. pour l'année 2019**, concernant le transport et le traitement d'eaux usées provenant de fosses fermées sur le terrain de la salle communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc, représentant 25.2 mètres cubes et ce, au coût de \$42.00 du mètre cube plus 15% pour surcharge, assurance environnementale et carburant, taxes en sus. De plus, le prix pour la pesée par camion sera de \$20.00.

17- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ANNÉE 2019-2020-2021

2018-09-166

Proposé par René Desrosiers
Appuyé par David Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demander des soumissions** par invitation écrite concernant la **collecte des matières résiduelles pour les années 2019-2020-2021**.

18- AUTORISATION POUR TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-MISTIGOUGUÈCHE ET DU 3e RANG DE MASSÉ OUEST PAR LUC BÉRUBÉ DE ST-DONAT DE RIMOUSKI

2018-09-167

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le débroussaillage du chemin de la Rivière-Mistigouguèche et du 3e rang de Massé Ouest par M. Luc Bérubé de St-Donat-de-Rimouski** pour un taux horaire de 85\$, plus un montant de 100\$ pour le transport de sa machinerie, le tout taxes en sus.

**19- DON À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE MÉRICI
POUR LE 150^e ANNIVERSAIRE**

2018-09-168

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise un **don de 100\$** à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici pour l'organisation des Fêtes du 150e anniversaire de la municipalité qui aura lieu entre le 25 et le 28 juillet 2019.

**20- AUTORISATION POUR FORMATION D.G. LE 7 NOVEMBRE 2018
- CONTRATS MUNICIPAUX DANS LA FOULÉE DES PL122, 155
ET 108**

2018-09-169

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à assister à une **formation qui aura lieu le 7 novembre 2018** à Matane dont le sujet sera "Les contrats municipaux dans la foulée des PL122, 155 et 108 et ce, au coût de 307\$ taxes en sus.

21 - VARIA

Aucun item au varia.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

23- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par René Desrosiers la fermeture de l'assemblée à 21h10.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière